

Pétition contre des projets d'urbanisation incontrôlés sur la commune d'Orgueil

Le promoteur « les chalets », nouveau propriétaire des terrains situés route des Aiguillons dont le précédent possesseur était M. Salomon, projette la création d'un lotissement d'environ 18 unités de logement. Ce projet représente une véritable catastrophe tant d'un point de vue environnemental qu'urbanistique et risque de marquer un tournant irréversible dans le développement de notre commune. De plus, ces ventes n'ont qu'un seul objectif, la rentabilité financière ; à aucun moment la qualité de vie de ces nouveaux arrivants et de leur voisinage n'a été prise en compte (absence d'espace vert, surface habitable convenable)

Au vu du nombre de terrains qui seraient susceptibles, actuellement, de subir le même type de projets (Terrains Mme Cougoureux, terrains M. Olivier, terrain M. Salomon, terrains de M. Verdier et terrains Meesseman....) Il apparaît que notre secteur semble particulièrement concerné par ce développement urbain dense où la promiscuité va engendrer des relations conflictuelles entre voisins. Nous pensons que les infrastructures publiques actuelles ne suffiront pas. Il en va de même de notre école qui sera très rapidement surchargée.

Par conséquent, nous vous demandons que soient examinés très rapidement les points suivants :

- 1) Abandon du projet de construction de la sci les chalets et proposition d'un nouveau projet de construction moins dense et plus axé sur le bien être des futurs arrivants. (espace vert, construction plus spacieuse....)
- 2) Aménagement d'une voirie adaptée au flux important de voitures qui vont devoir emprunter le chemin des Aiguillons avec signalétique limitant la vitesse de circulation.
- 3) Mise en place d'une signalétique réservant la circulation des automobiles aux seuls riverains du chemin du Résimat.
- 4) Une révision en urgence du PLU de manière à gérer au mieux le développement du village et qu'une certaine qualité de vie pour sa population puisse être respectée. Comment pouvez-vous envisager un aménagement du cœur du village avec création d'espaces verts et démolition des bâtiments existants et en même temps créer aux abords immédiats du centre du village des constructions empilées les unes sur les autres....

Le village d'Orgueil ne DOIT PAS se transformer en « citée dortoir », mais doit conserver son caractère rural !

Isabelle PERRIER, Thierry CONTARD et Eric CONSTANS